

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mobilité et Sécurité routière

Septembre 2024

L'accidentalité dans la région Occitanie de 2019 à 2023

En 5 ans : **17 869 accidents**
qui ont provoqué : **1 772 tués**
22 940 blessés

Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

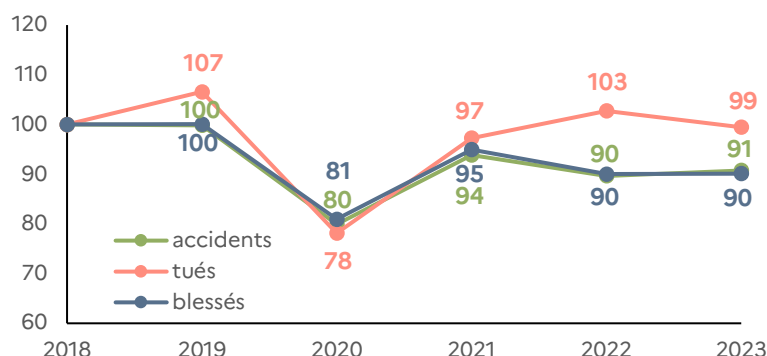
Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

D.G.O. : Document Général d'Orientation (enjeux de sécurité routière au niveau départemental)

Évolution de l'accidentalité régionale de 2019 à 2023 (base 100 depuis 2018)

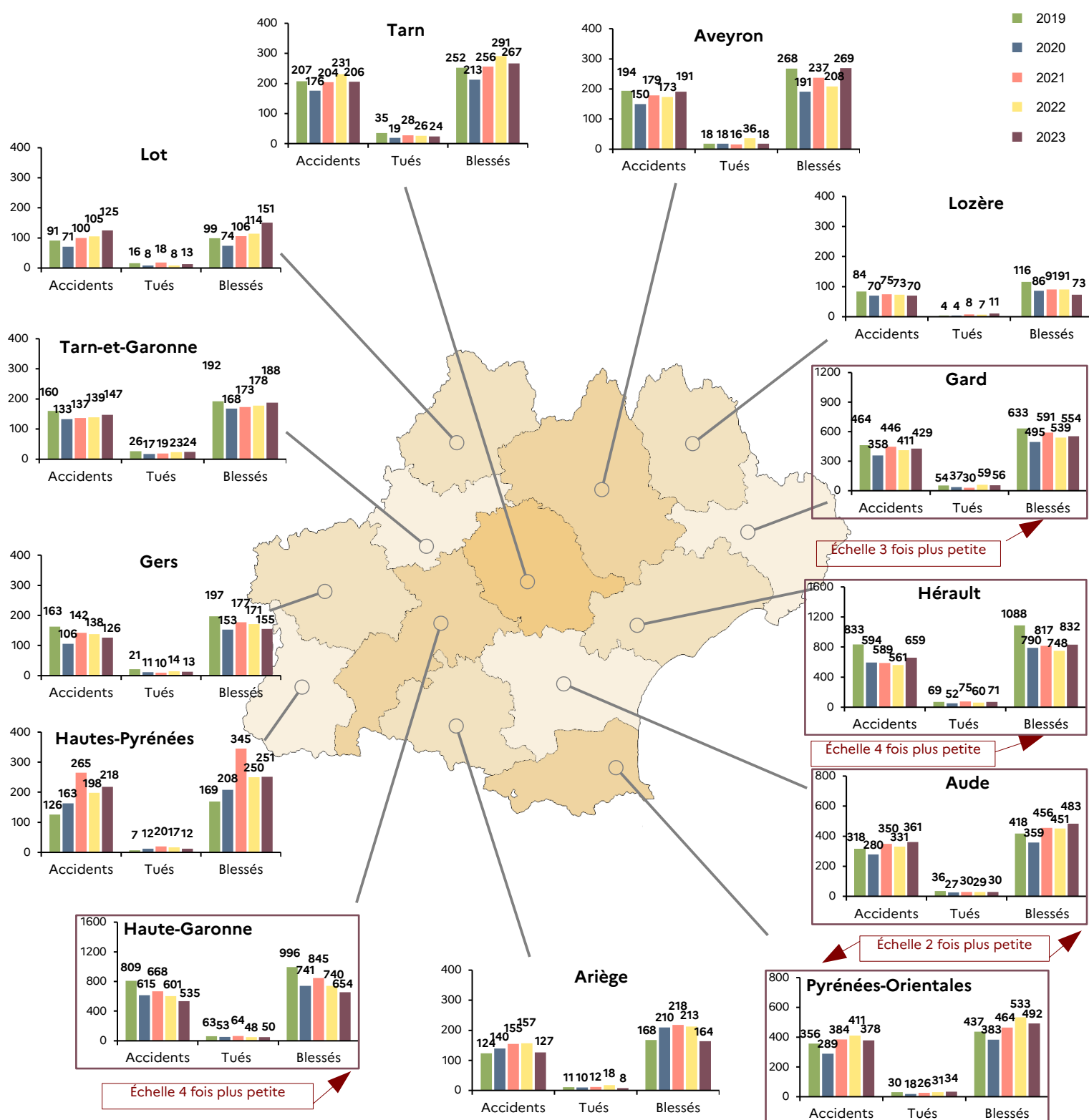


	Accidents	Tués	Blessés
2018	3 936	366	5 030
2019	3 929	390	5 033
2020	3 145	286	4 071
2021	3 694	356	4 776
2022	3 529	376	4 527
2023	3 572	364	4 533

En 2022, on constate une hausse du nombre de tués, par rapport à l'année précédente, suivie d'une baisse en 2023. A partir de 2021, le nombre d'accidents et de blessés est en légère diminution.

Il faut noter qu'à partir de 2020, année de la pandémie COVID, les trois indicateurs restent en-dessous de ceux de l'année 2019, année de référence ante COVID.

Évolution de l'accidentalité par département



Les fluctuations des indicateurs, d'une année sur l'autre, ne permettent pas de définir une tendance au niveau départemental.

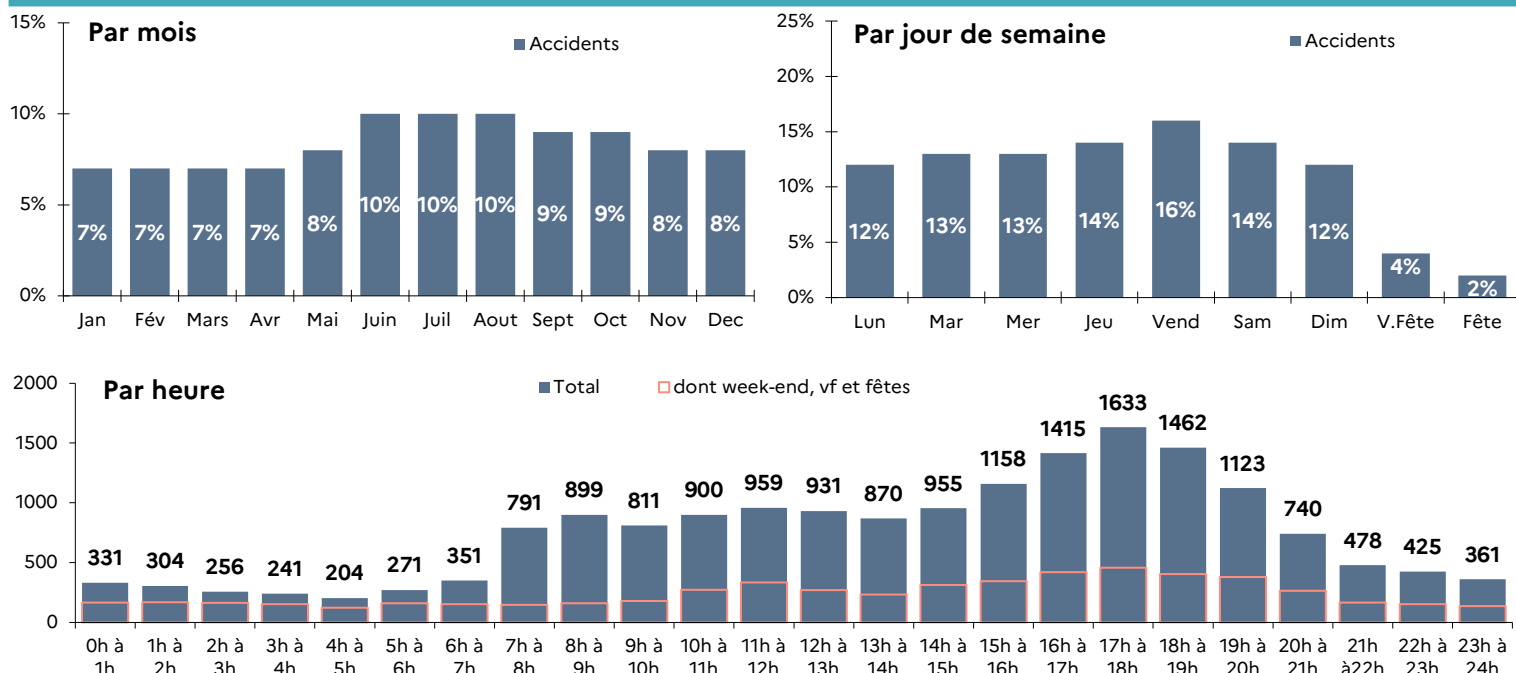
Sur les trois dernières années de la période d'étude, seul le Tarn-et-Garonne voit ses trois indicateurs – accidents, tués et blessés – augmenter. Pour le Lot, seuls les accidents et les blessés sont en augmentation sur cette même période.

Sur les deux dernières années, la Haute-Garonne et le Gers présentent une baisse des accidents et des blessés. Deux départements, l'Ariège et le Tarn présentent en 2023 une baisse des accidents, des tués et des blessés, par rapport à l'année précédente, alors que l'Aude et l'Hérault affichent une hausse pour les trois items.

On remarque que la Lozère présente la plus faible accidentalité de la région, tandis que trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 48 % des accidents et des blessés et 47 % des tués.

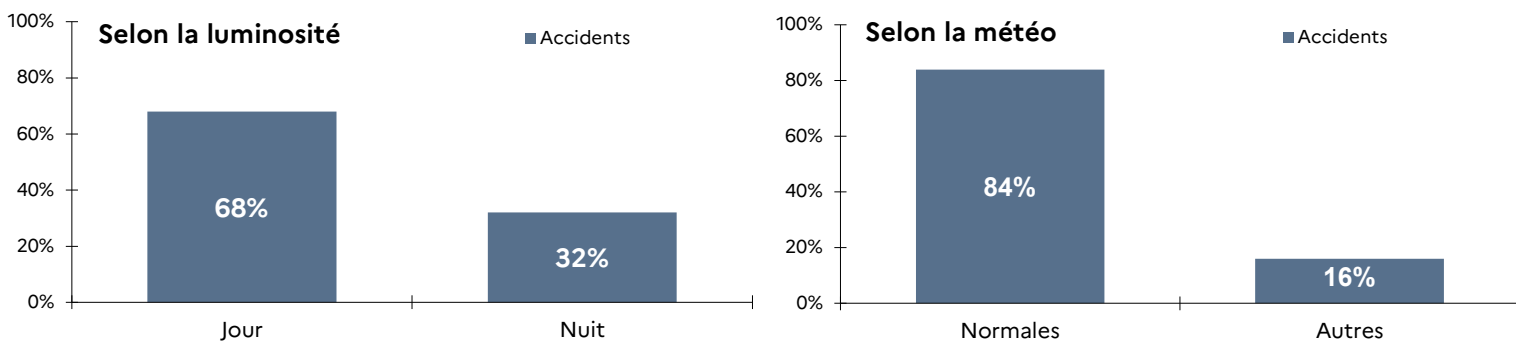
Attention, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations, c'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Répartition des accidents dans le temps



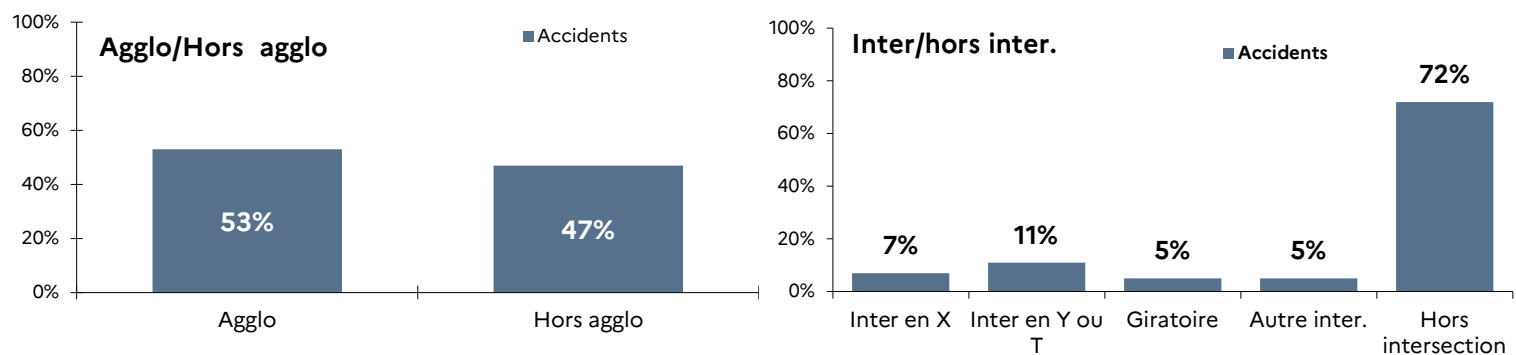
Les accidents sont au plus bas sur les quatre premiers mois de l'année avec 7 %, et on note un maximum (10 %) en période estivale, de juin à août. Le vendredi est le jour de la semaine où l'on observe le plus d'accidents. La plage horaire la plus accidentogène se situe entre 16h et 19h. Entre 0h et 7h, 55 % des accidents se produisent le week-end, la veille ou un jour de fête.

Répartition des accidents selon les circonstances



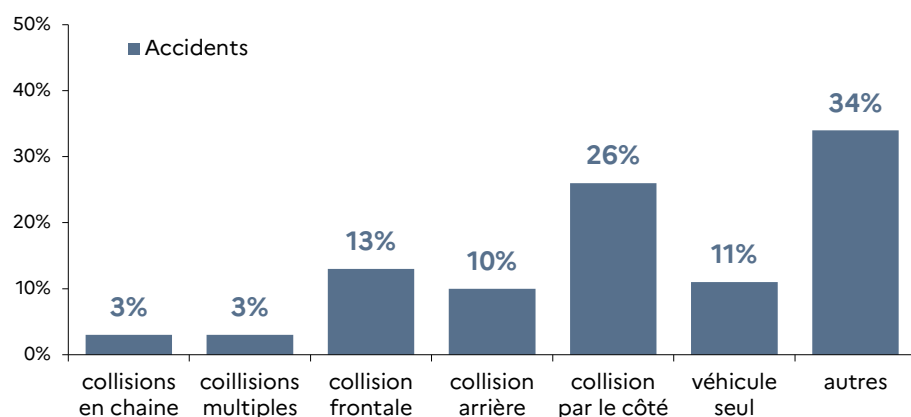
La majorité des accidents se produit de jour (68%), avec des conditions atmosphériques normales (84%).

Répartition des accidents suivant la localisation



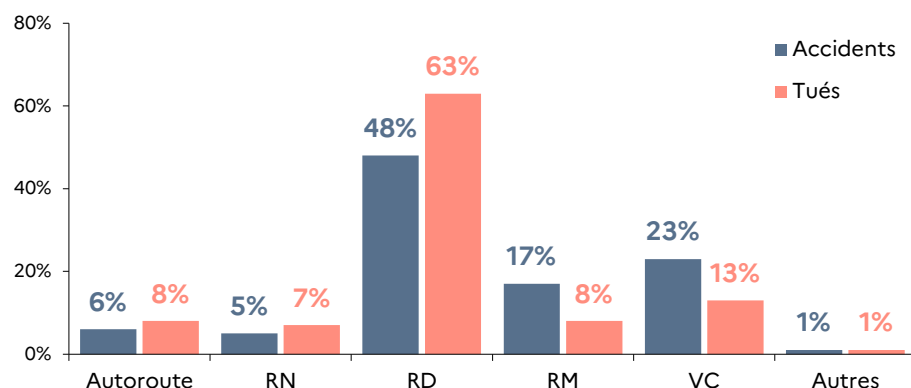
Les accidents ont lieu majoritairement en agglomération (53%) et principalement hors intersection (72%). En ce qui concerne les accidents en carrefours, les intersections en Y ou T enregistrent le plus d'accidents (11 %), viennent ensuite les intersections en X (7 %).

Répartition des accidents selon le type de collision



Parmi les causes d'accidents bien identifiées, les plus importantes sont dues à une collision contre un autre véhicule, notamment par le côté (26%).

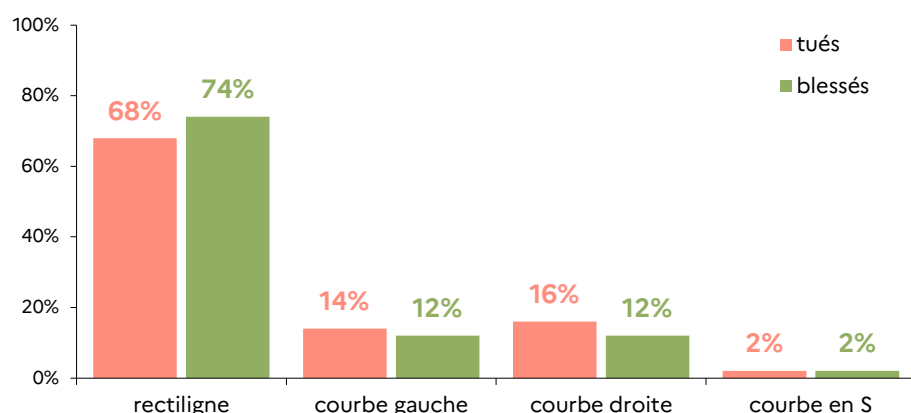
Répartition des accidents selon le type de voirie



Les accident se produisent principalement sur le réseau secondaire. Le réseau départemental concentre 48 % des accidents et 63 % des tués. Viennent ensuite le réseau communal avec 23 % des accidents et 13 % des tués, et les routes sur le territoire des métropoles, avec 17 % des accidents et 8 % des tués.

Le total des accidents peut être supérieur à 100 %, en effet un accident peut être affecté à plusieurs voiries (cas d'une intersection)

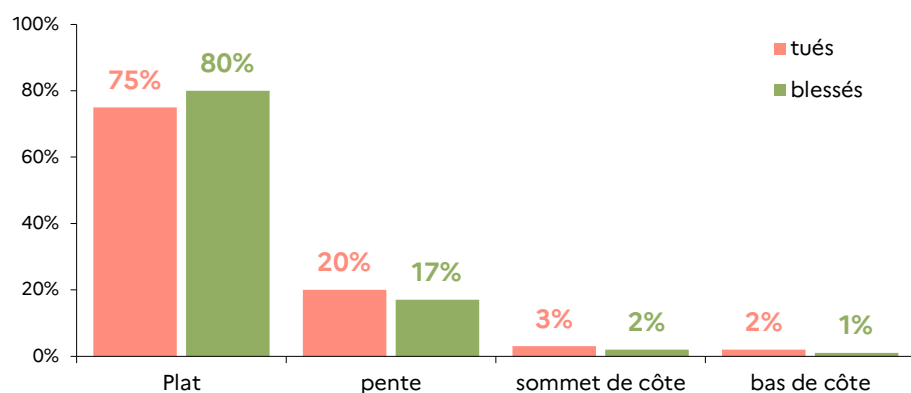
Répartition des victimes selon le tracé en plan de la route



Lors d'un accident sur les routes d'Occitanie, 68 % des tués et 74 % des blessés sont la conséquence d'un accident qui se produit sur une partie rectiligne de la route.

Ensuite, 32 % des tués et 26 % des blessés sont dus à des accidents en virage dont 2 % (tués et blessés) dans des courbes en « S ».

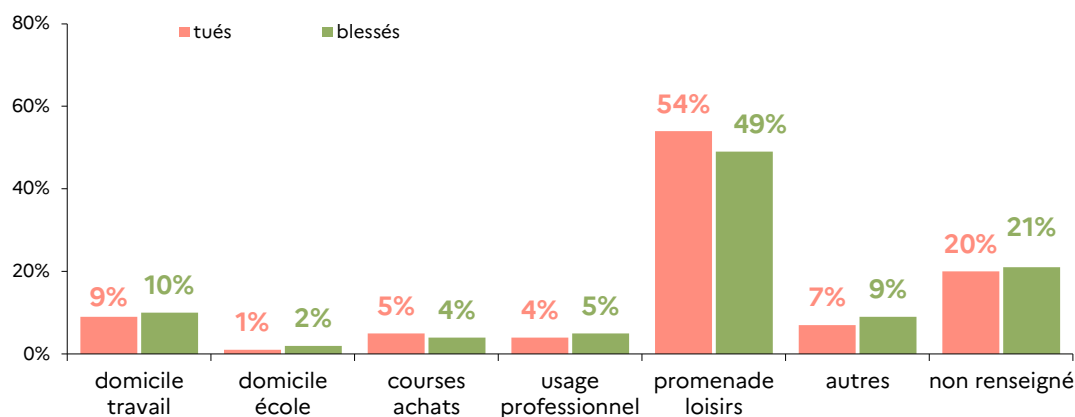
Répartition des victimes selon le profil en long de la route



Les parties planes de la route recensent 75 % des tués et 80 % des blessés, dans les accidents de la route.

Ensuite, on enregistre 25 % des tués et 20 % des blessés dans des accidents sur une route en pente.

Répartition des victimes selon le type de trajet

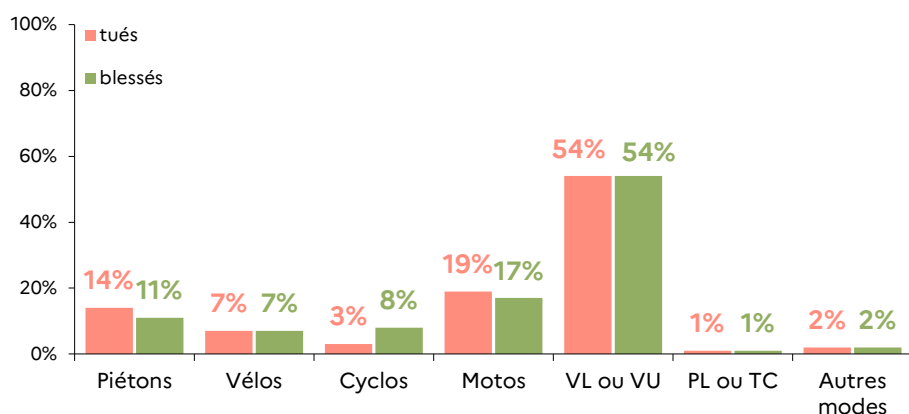


Nb : L'ensemble des victimes de l'accident est comptabilisée (conducteurs, passagers et piétons). Chacune des victimes est comptabilisée en fonction de son trajet.

Les trajets de type **promenade et loisirs** sont à l'origine de **54 % des tués et 49 % des blessés**, lors d'un accident de la circulation. Parmi les victimes de la route en Occitanie, 13 % des tués et 15 % des blessés, le sont dans le cadre du **risque routier professionnel** – domicile travail ou usage professionnel.

Il est à noter que pour **un cinquième** des tués ou des blessés, le type de trajet **n'est pas renseigné**.

Répartition des victimes selon le mode de transport



Les véhicules de tourisme ou véhicules utilitaires légers sont à l'origine de 54 % des tués et des blessés dans les accidents de la circulation, sur les routes d'Occitanie.

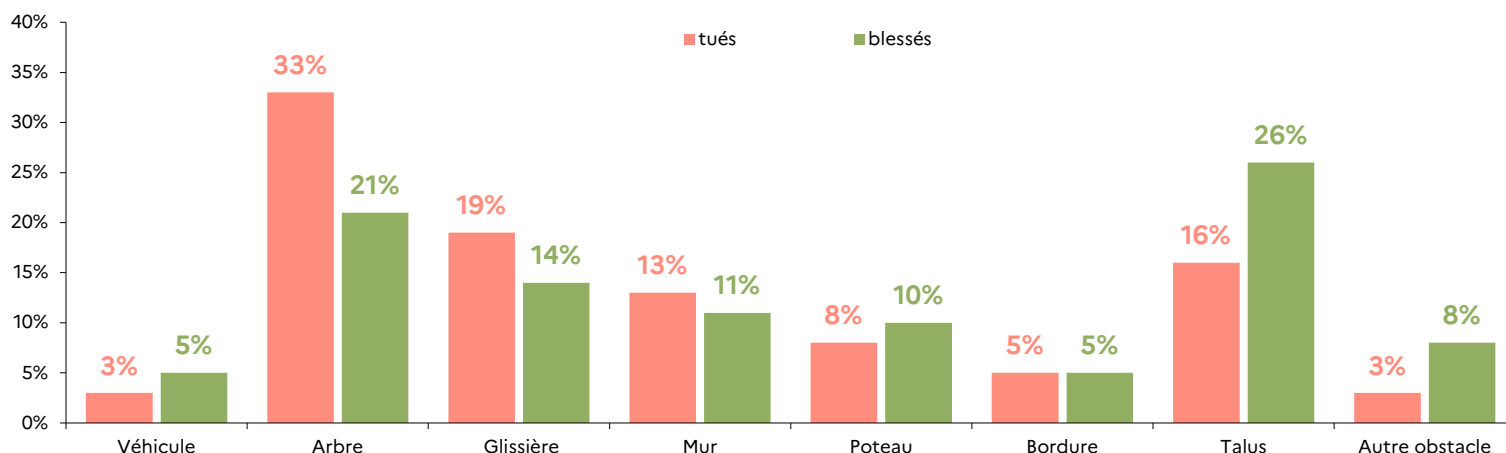
Les motos et scooters - toutes cylindrées confondues - représentent 19 % des tués et 17 % blessés.

Les mobilités douces (piétons* et vélos**) représentent 21 % des tués et 18 % des blessés.

* Dans les piétons sont comptabilisés, les piétons et les Engins de déplacements personnels sans moteur (EDPsm)

** Dans les vélos, sont comptabilisés les vélos, les vélos à assistance électrique (VAE) et les engins de déplacement personnel à moteur (EDPM)

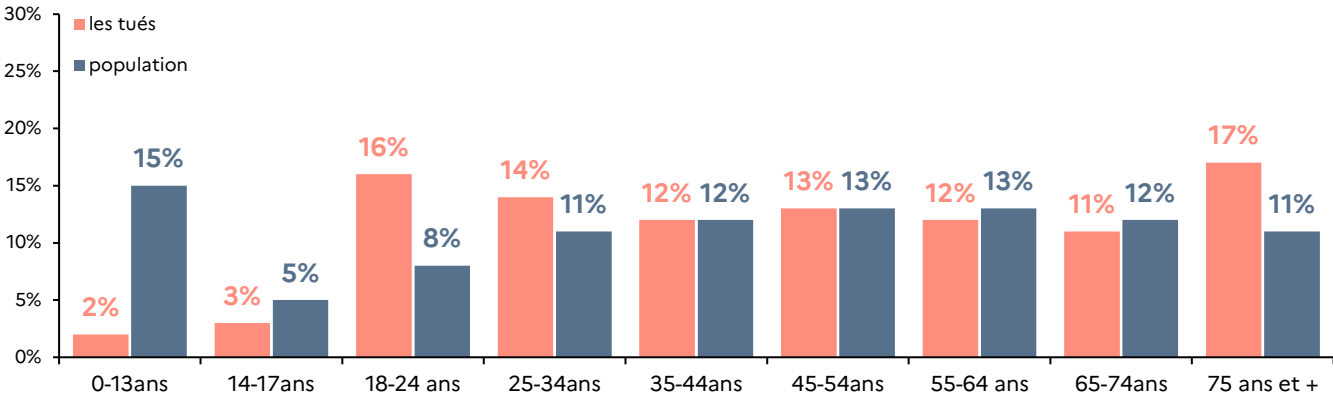
Répartition des victimes selon le type d'obstacle fixe



Lors d'un accident contre un obstacle fixe, ce sont les arbres qui engendrent le plus de victimes (33 % des tués et 21 % des blessés). Les glissières (tous types confondus) sont à l'origine de 19 % des tués et 14 % des blessés. Les talus représentent 16 % des tués et 26 % des blessés.

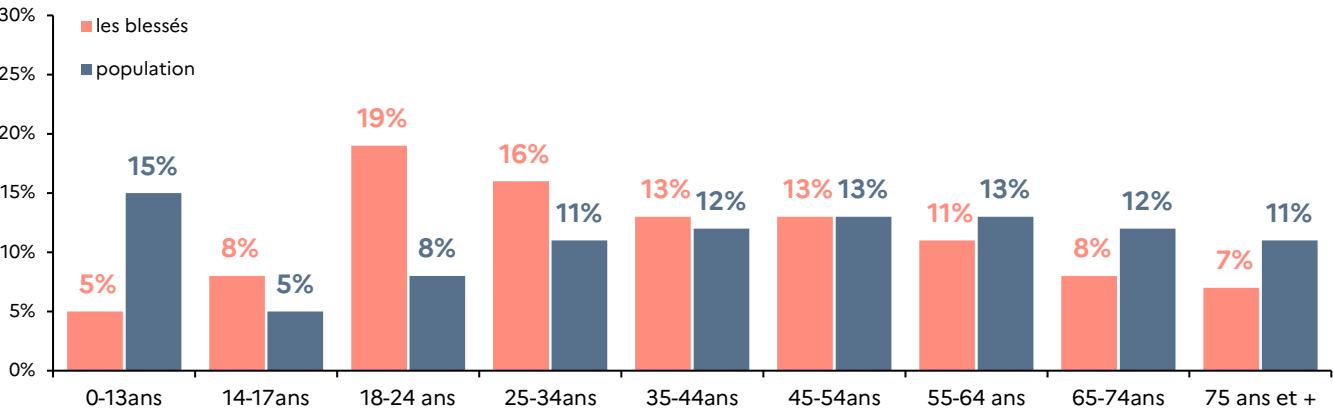
Les impliqués

... selon l'âge



Parmi les **1 772** personnes décédées sur les routes en Occitanie entre 2019 et 2023, les classes d'âge des « 18-24 ans » et des « 75 ans et plus » sont celles où l'on compte le plus de tués . Avec respectivement 291 et 295 tués, ces deux classes d'âge représentent chacune 16 % et 17 % des tués.

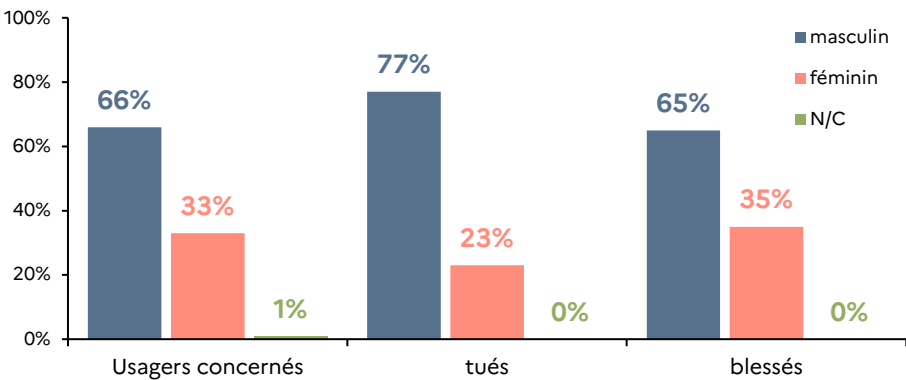
Les tués dans les classes d'âge « 18-24 ans », « 25-34 ans » et « 75 ans et + » sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la population.



Concernant les blessés ; sur les **22 940** personnes recensées comme blessées sur la période d'étude dans les accidents de la route, on enregistre 4 449 jeunes de 18 à 24 ans, soit 19 % de l'ensemble des blessés.

Les quatre classes d'âge comprises entre 14 et 44 ans sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population.

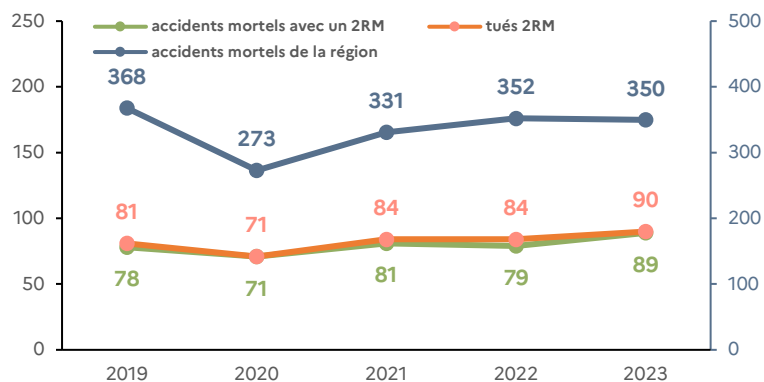
... selon le sexe



Dans les accidents corporels de la circulation en Occitanie, les hommes sont les principaux impliqués (66%).

On note que 77 % des tués et 65 % des blessés sont de sexe masculin.

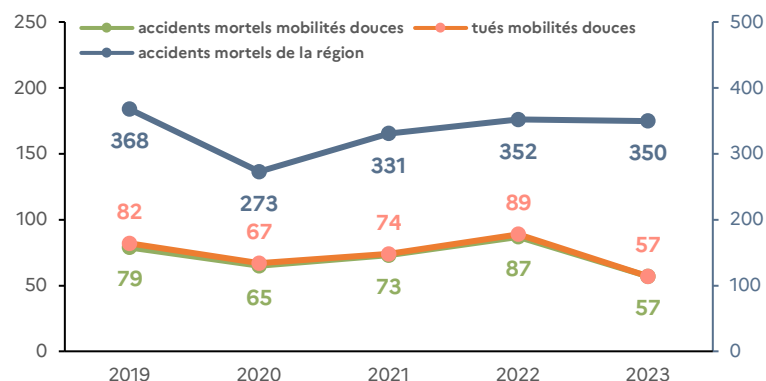
Les deux roues motorisés (2RM) (*)



Après une baisse des indicateurs en 2020 due en partie aux restrictions de circulation liées à la crise sanitaire, le nombre d'accidents mortels impliquant un 2RM et celui des tués en 2RM sont repartis à la hausse en 2021. Pour 2022, le nombre des tués s'est stabilisé, celui des accidents mortels marque une légère baisse. Pour 2023 les deux indicateurs sont en hausse. On observe une quasi superposition des courbes des tués et des accidents mortelles.

(*) Dans les 2RM, sont comptabilisés les cyclomoteurs et les motos, quelle que soit la cylindrée, y compris les scooters et les scooters 3 roues et les side-cars.

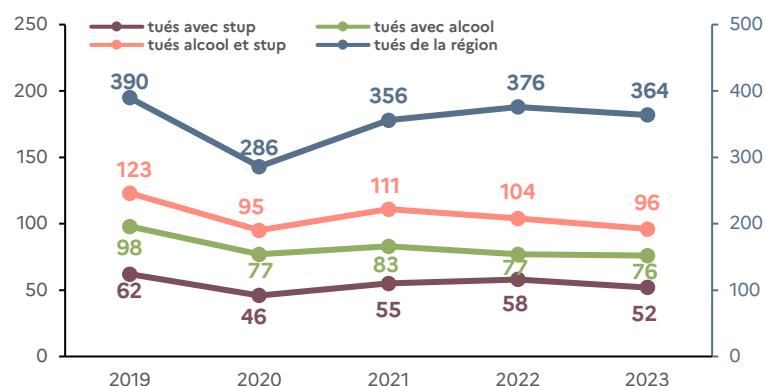
Les mobilités douces (**)



Comme pour les usagers de 2RM, après la baisse constatée en 2020, on note en 2021 et 2022, une hausse des accidents mortels et du nombre de tués, parmi les usagers des mobilités douces. L'année 2022 poursuit cette tendance, mais en 2023, on observe une baisse significative des trois items, y compris par rapport à 2019, année de référence.

(**) Les mobilités douces regroupent les piétons, les conducteurs d'engins de déplacements personnels sans moteur (EDP), les vélos, les vélo à assistance électrique (VAE) et les engins de déplacements personnels motorisés (EDPm).

L'alcool et les stupéfiants

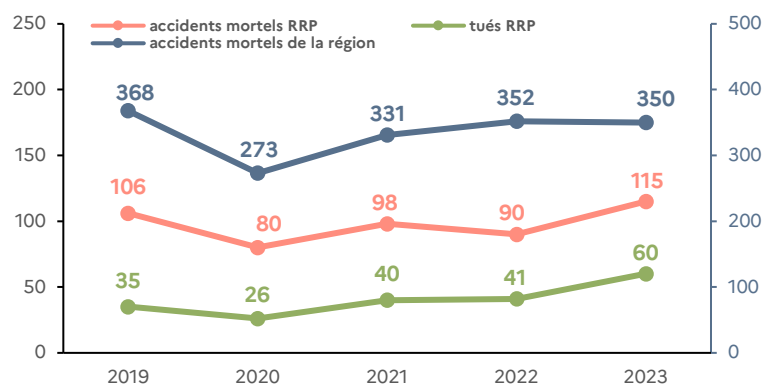


Le nombre de tués dans les accidents impliquant au moins un conducteur **alcoolisé** et/ou **positif à au moins un produit stupéfiant**, est globalement en baisse sur la période d'étude, avec un creux observé en 2020, suite à la crise sanitaire.

Par rapport au nombre de tués de la région, entre 2019 et 2023, la part des tués dans les **accidents avec alcool** fluctue entre **20 %** et **27 %**, celle des tués dans les accidents **avec stupéfiants** varie entre **14 %** et **16 %**.

La part des tués dans les accidents avec **au moins un conducteur alcoolisé** et/ou **positif à au moins un produit stupéfiant** varie de **26 %** à **33 %**.

Le risque routier professionnel



Le nombre d'accidents mortels comptabilisés en situation professionnelle (***) dans les accidents de la circulation est en hausse sur la période d'étude avec des baisses en 2020 et 2022.

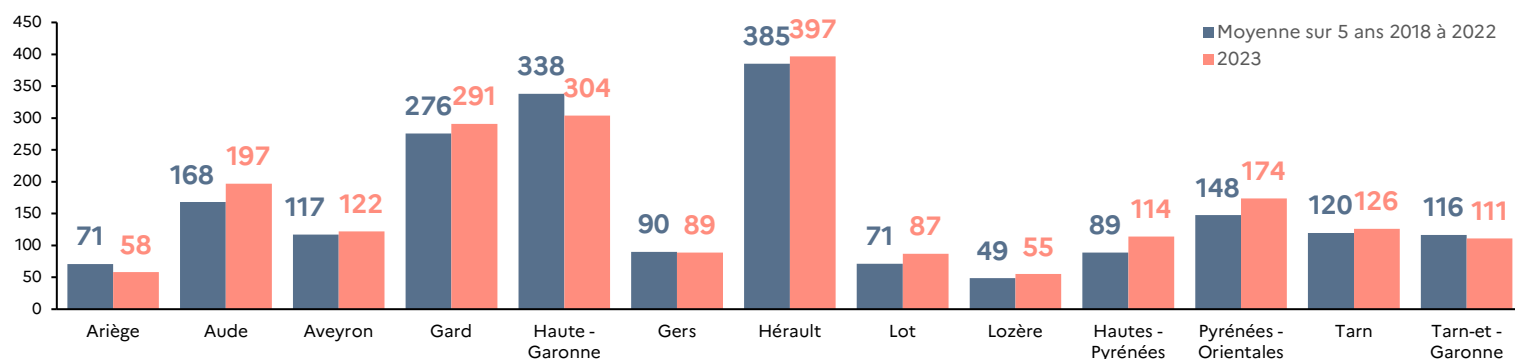
Le nombre de tués sur la route, en situation professionnelle, est en hausse sur les dernières années (hormis le creux de 2020).

La part des accidents mortels impliquant un conducteur en situation professionnelle représente **29 % (****)** des accidents mortels de la région.

(***) situation professionnelles : en mission ou déplacement pour raisons professionnelles, trajet domicile travail.

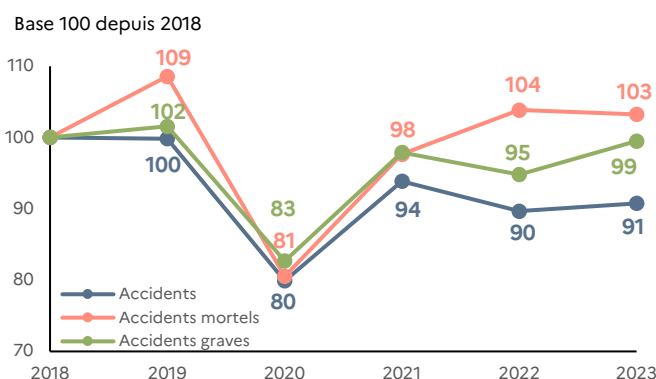
(****) ce pourcentage prend en compte l'ensemble des accidents ou au moins un des conducteurs impliqués est en situation professionnelle

Les accidents graves par département



En 2023, trois départements, l'Ariège, la Haute-Garonne, et dans une moindre mesure, le Gers, enregistrent un nombre d'accidents graves inférieur à la moyenne des cinq années précédentes (2018-2022). Pour l'ensemble de la région, on note en 2023, un nombre d'accidents graves très légèrement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes.

En 2023, les nombres d'accidents et d'accidents graves sont en hausse par rapport à ceux de 2022. Quant aux accidents mortels, après deux années de hausse, ils sont en légère baisse en 2023.



Les accidents graves (données brutes)

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018/2022	2023	Évolution 2023 / moyenne 2018/2022
Ariège	65	78	59	78	75	71	58	-18%
Aude	171	176	149	171	174	168	197	17%
Aveyron	134	124	102	108	116	117	122	4%
Gard	298	305	237	277	261	276	291	6%
Haute-Garonne	354	354	300	343	339	338	304	-10%
Gers	89	118	62	95	85	90	89	-1%
Hérault	431	379	341	408	368	385	397	3%
Lot	66	83	64	70	74	71	87	22%
Lozère	44	53	40	56	50	49	55	13%
Hautes-Pyrénées	71	88	96	99	91	89	114	28%
Pyrénées-Orientales	156	149	97	165	171	148	174	18%
Tarn	121	140	108	115	114	120	126	5%
Tarn-et-Garonne	136	122	111	106	107	116	111	-5%
Occitanie	2 136	2 169	1 766	2 091	2 025	2131	2125	0%

Directeur de publication : Patrick BERG — Rédaction et réalisation : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr